

L'utilisation de la voiture

Chapitre 9

Comment inclure les conducteurs dans votre programme d'options pour les navetteurs

9.1	La conduite éconergétique.....	9-2
	Aidez les conducteurs à conduire de façon plus efficiente	
9.2	Les carburants de remplacement.....	9-2
	Renforcez les objectifs environnementaux de votre programme	
9.2.1	Une vue d'ensemble sur les carburants de remplacement	9-3
9.2.2	Les incitatifs et autre soutien	9-4

Chapitre 9

L'utilisation de la voiture

Votre programme d'options pour les navetteurs vous donne la possibilité d'éduquer les conducteurs sur le fonctionnement efficient d'un véhicule et sur la réduction de la pollution par certains véhicules, ce qui occasionne plusieurs avantages.

L'acceptation du programme. Même si votre programme d'options pour les navetteurs a pour objet principal d'obtenir que les conducteurs transportent des passagers en covoiture ou laissent leur voiture à la maison, beaucoup d'entre eux ne le feront pas. En reconnaissant que les conducteurs qui voyagent seuls en voiture peuvent aussi contribuer aux objectifs généraux principaux, votre programme devient pertinent pour tous les employés, quel que soit leur choix de navette. Cela augmente la portée de votre programme d'options pour les navetteurs et sensibilise davantage vos employés à ses messages.

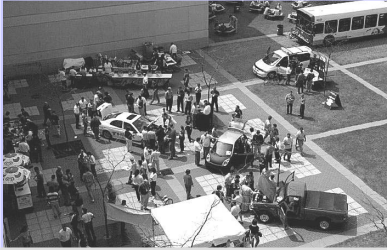
Les incidences environnementales. Les employés qui continuent à conduire (qu'ils soient seuls ou avec des passagers) augmentent les embouteillages et occupent des places de stationnement, mais ils peuvent néanmoins prendre des mesures importantes pour réduire les émissions polluantes occasionnées par leur navette. En outre, les chances sont bonnes qu'un employé ayant recours aux options de navettage possède un véhicule qu'il n'utilise pas pour se rendre au travail – et les aider à conduire avec efficacité peut améliorer leur impact social et environnemental.

Les économies de coûts. Une consommation de carburant efficiente fait économiser de l'argent. Certains conducteurs pourraient économiser des centaines de dollars chaque année en suivant des conseils simples et en procédant à une mise au point ou en gonflant bien leurs pneus.



N'oubliez pas de lire le chapitre 4 pour de plus amples informations sur la manière de promouvoir et de soutenir une utilisation de voitures moins polluante, plus efficiente.

9.1 La conduite éconergétique



Exposition de véhicules électriques à une foire des transports chez Nortel Networks à Ottawa, Ont.

Il existe plusieurs manières d'encourager les employés à conduire avec davantage d'efficacité.

Fournissez des renseignements et des trucs de conduite efficace. Il existe une masse d'informations disponibles pour aider les conducteurs à utiliser avec davantage d'efficacité leur carburant en traitant l'achat de voiture, les habitudes de conduite et l'entretien du véhicule. Des brochures couvrent des sujets comme la vitesse de conduite, la marche au ralenti, la climatisation, la planification des itinéraires et la mise au point.

Organisez des activités spéciales. Les activités du programme d'options pour les navetteurs ne doivent pas être entièrement consacrées aux choix sans conduite automobile. Les conducteurs profiteront de vérifications gratuites d'émissions et de pression de pneus. Voici quelques autres activités qui plaisent aux employés qui conduisent, quelle que soit la manière dont ils font la navette :

- Des démonstrations de véhicules sans essence – demandez aux revendeurs locaux de voitures d'exposer des véhicules hybrides dans l'entreprise
- Des cours sur la conduite efficace
- Des conférences sur les technologies de pointe

Offrez des cadeaux. Dans la mesure du possible, récompensez la participation aux activités. Ces cadeaux peuvent consister en coupons pour des changements d'huile, en porte-clefs, en rafraîchisseurs d'air ou en pressomètres à pneus.

Encore curieux?

Pour de plus amples informations sur la conduite efficace et les carburants de remplacement, consultez le site Web le Bon sens au volant de Ressources naturelles Canada à l'adresse www.oe.nrcan.gc.ca/auvolant.

9.2 Les carburants de remplacement

Les programmes d'options pour les navetteurs ont récemment commencé à aborder la question de l'utilisation de carburants de remplacement par les conducteurs. Les véhicules utilisant des carburants de remplacement consomment un autre carburant que l'essence ou le diesel et, par conséquent, réduisent les émissions ou même n'en produisent pas. Les avantages de ces véhicules sur l'environnement, pour améliorer la qualité de l'air et réduire les changements climatiques, peuvent être importants. Si votre programme d'options pour les navetteurs a des objectifs sur le plan environnemental, il est important que vous compreniez les technologies de pointe disponibles et les manières d'encourager leur usage.

9.2.1 Une vue d'ensemble sur les carburants de remplacement

Vous trouverez dans le paragraphe suivant l'état actuel des différentes technologies de carburant de remplacement.

Le véhicule électrique à batterie (pas d'émission). Le véhicule électrique à batterie fonctionne uniquement à l'aide d'un ensemble de batteries qui se rechargent sur le réseau local d'électricité. Ce véhicule offre l'avantage de ne produire aucune émission, grâce à un coût de carburant d'environ le sixième de celui d'un véhicule à essence comparable. Il a aussi besoin de très peu d'entretien, car il n'a pas besoin d'huile, de fluide de transmission ou de refroidissement, de filtre à air ou de bougies. En outre, il est exonéré des essais provinciaux d'émissions des véhicules. Certains véhicules électriques peuvent nécessiter des connecteurs charge spéciaux et l'installation d'une infrastructure spéciale de connecteur.

Le véhicule électrique hybride (peu d'émissions). Le véhicule hybride est une combinaison de véhicule électrique à batterie et de véhicule conventionnel à combustion interne. Il utilise un moteur à combustion interne pour alimenter un générateur interne qui produit de l'électricité. L'électricité est emmagasinée dans des batteries pour un usage ultérieur par un moteur électrique. Les batteries peuvent aussi être chargées par de l'électricité produite par le freinage du véhicule.

Le véhicule électrique à hydrogène (émissions propres). Le véhicule à hydrogène est une forme de véhicule hybride qui utilise la réaction chimique entre l'hydrogène et l'oxygène pour produire de l'électricité, de l'eau et un sous-produit. L'électricité de la cellule à hydrogène est directement transmise au moteur électrique ou emmagasinée dans une batterie interne. On ne s'attend pas à ce que les voitures à hydrogène soient viables commercialement avant l'année 2010 au plus tôt, et uniquement si l'on peut réduire les coûts de fabrication et si l'on développe et installe l'infrastructure d'alimentation requise.

Le véhicule à basse vitesse (pas d'émission). Le véhicule à basse vitesse a une vitesse maximale de 40 km/hr et produit aucune émission. Cette catégorie de véhicule bénéficie maintenant d'un classement légal au Canada et aux États-Unis, mais (au moment de l'élaboration de ce document) toutes les provinces canadiennes n'ont pas adopté de lois pour autoriser leur usage. Certaines provinces peuvent restreindre l'usage de ces véhicules à des routes qui ont des limites de vitesse basses.

Le véhicule au gaz naturel, au propane ou à l'éthanol (basses émissions). Le véhicule au gaz naturel, au propane ou à l'éthanol est un véhicule qui a été transformé ou conçu à l'achat pour fonctionner au gaz naturel, au propane ou à l'éthanol, et pas à l'essence. L'utilisation de ces véhicules peut réduire les émissions de certains polluants importants.



Encore curieux?

Pour de plus amples informations sur les véhicules à carburant de remplacement, consultez les sites Web suivants :

- Association canadienne du véhicule électrique à l'adresse www.evac.ca
- Canadian Natural Gas Vehicle Alliance à l'adresse www.ngvcnada.org
- Association canadienne du gaz propane à l'adresse www.propanegas.ca

9.2.2 Les incitatifs et autre soutien

Le véhicule qui consomme un carburant de remplacement constitue une évolution importante et pertinente de la voiture privée. L'incidence des émissions des véhicules sur la qualité générale de l'air peut être importante et il faut encourager les gens à conduire un véhicule à aucune émission ou à peu d'émissions. Un programme d'options pour les navetteurs doit soutenir et rendre hommage à ces employés pour leur choix de véhicule responsable sur le plan de l'environnement. Aux États-Unis (où les véhicules aux carburants de remplacement sont plus facilement accessibles qu'au Canada), les incitatifs et les mécanismes de soutien deviennent davantage communs. Cependant, la gestion des incitatifs d'utilisation de véhicules produisant peu d'émissions peut être difficile dans un milieu de consommation où l'expression « peu d'émissions » est parfois utilisée pour vendre des voitures à essence. À des fins de simplicité et de facilité, il peut être plus facile de mettre l'accent sur les véhicules à basses émissions pour offrir des mesures d'incitation et de soutien. Nous examinons ci-dessous certaines mesures d'incitation et de soutien pour les véhicules utilisant un carburant de remplacement.

Le stationnement prioritaire. La prestation de stationnement prioritaire (sous forme d'emplacement préférentiel ou de réduction des frais) pour les véhicules qui utilisent un carburant de remplacement, comparable au stationnement pour les covoitures (ou l'adjoignant), envoie un message clair et important à tous les employés, sur l'importance du programme d'options pour les navetteurs et sur l'engagement de votre organisme à la défense de l'environnement.

Le branchement au travail (paiement possible). La prestation de prises permettant de charger les véhicules au travail est un incitatif apprécié des propriétaires de véhicules électriques. Cependant, bien que certains employeurs autorisent le chargement de véhicule au travail pour promouvoir l'utilisation de ces véhicules, d'autres ne fournissent pas d'installation de branchement parce qu'ils ne paient pas l'essence utilisée par les autres conducteurs.

Encore curieux?

Pour de plus amples informations sur les véhicules de gare, consultez le site Web de la National Station Car Association à l'adresse www.stncar.com.

Le véhicule de gare. Le véhicule de gare est généralement un véhicule électrique conduit à destination ou en provenance d'une gare de transports en commun par des utilisateurs de transports en commun, qu'il s'agisse d'un déplacement côté maison ou travail. Leur utilisation aux États-Unis s'accélère. Les véhicules de gare représentent une forme particulière de partage de voiture (Cf. section 11.2.3) et dans certains cas, peuvent être utilisés par plus d'un conducteur par jour.